

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

MORT DE S. E. LE CARDINAL TASCHEREAU

I

Lettre de faire-part

L'ARCHEVÊQUE de Cyrène, administrateur du diocèse de Québec, recommande à vos prières l'Eminentissime et Révérendissime Elzéar-Alexandre Taschereau, Cardinal prêtre de la Sainte Eglise Romaine du titre de Sainte-Marie de la Victoire, Archevêque de Québec, membre des Congrégations du Consistoire, des Evêques et Réguliers, des Immunités Ecclésiastiques et de la Propagande, décédé le 12 avril, en son palais épiscopal à Québec, muni des Sacrements de la Sainte Eglise, dans la 79e année de son âge, de son sacerdoce la 56e, de son épiscopat la 28e, et de son cardinalat la 12e.

Son service funèbre et sa sépulture auront lieu dans l'Eglise Métropolitaine, la Basilique de Notre-Dame de Québec, le 19 avril courant, à 9 heures très précises.

La translation de ses restes, de l'archevêché à la Basilique, se fera la veille, à 3 heures p. m.

De Profundis.

Québec, avril 1898.

II

Circulaire au clergé

Archevêché de Québec, 12 avril, 1898.

Bien chers Collaborateurs,

LES tristes appréhensions que nous entretenions tous depuis quelques jours. viennent malheureusement de se réaliser.

J'ai la douleur de vous apprendre la mort de notre bien-aimé et vénéré Cardinal-Archevêque, l'Eminentissime Elzéar-Alexandre Taschereau, arrivée aujourd'hui à 6½ h. p. m.

Les forces de l'illustre vieillard ont diminué graduellement, surtout depuis une dizaine de jours, et il s'est éteint doucement dans la paix du Seigneur. Ses derniers moments ont été le fidèle écho de sa vie ; il a conservé sous les étreintes de la mort le calme et la sérénité qui ne l'ont jamais abandonné dans sa grande et laborieuse carrière.

Archevêque de Québec et Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, il comprenait qu'une si haute dignité entraînait avec elle de grands devoirs et une immense responsabilité : vous avez été témoins du travail incessant et consciencieux qu'il s'est imposé pour procurer la gloire de Dieu, l'exaltation de la Sainte Eglise et le plus grand bien de son pays. Tous vous avez apprécié hautement, durant les vingt-sept années de son épiscopat, le zèle, le dévouement, les bienfaits de son administration à la fois si ferme et si paternelle, si prudente et si éclairée.

C'était un homme de Dieu, un grand et saint pontife, uniquement soucieux de bien remplir son devoir et d'aller droit son chemin, ne recherchant toujours que le triomphe de la justice et de la vérité.

L'Eglise qui sait avec quelle rigueur sont jugés ceux qui sont revêtus de l'autorité—*judicium durissimum, his qui præsent, fiet*,— demande aux fidèles d'adresser au bon Dieu leurs plus ferventes supplications pour leur premier pasteur et de lui faciliter, s'il en est besoin, l'entrée du Ciel, au moment où le glaive de la mort vient de le frapper. Nous prions donc beaucoup pour notre regretté Cardinal-Archevêque ; nos prières et nos

saints sacrifices de l'autel seront, aux yeux de Dieu, le meilleur témoignage que nous puissions lui donner de notre reconnaissance et de notre filiale affection.—Vous voudrez bien en conséquence, célébrer dans vos églises ou chapelles, au premier jour libre, un service solennel pour le repos de son âme.

Ses funérailles auront lieu à la Basilique de Québec mardi prochain, le 19 du courant, à 9 heures précises. La translation de ses restes mortels, de l'archevêché à la Basilique, se fera la veille, à 3 h. p. m.

Agréez, bien chers Collaborateurs, l'assurance de mon dévouement bien sincère en N. S.

† LOUIS-NAZAIRE, Arch. de Cyrène,
Administrateur.

CONFÉRENCES ARCHEOLOGIQUES (1)

AU COLLÈGE CANADIEN

Abrégé de l'histoire des persécutions

(Suite)

LA persécution cesse avec Gallien. Eusèbe nous le dit. De plus cet empereur fait rendre aux chrétiens leurs lieux de réunions et leurs cimetières confisqués sous Valérien. A partir de l'an 260 jusqu'au commencement du 18ème siècle, nous voyons que les cimetières chrétiens sont la propriété de l'Eglise. Nous avons un écho de cette vérité dans le « Livre Pontifical. » Il en est aussi question dans la biographie de Dionysius « *cimiteria constituit.* » Ce Pape créa une organisation

(1) Voir la *Revue*, Nos 2, 3, 5, 6 et 7 ; p. 43, 91, 193, 235 et 260.

des cimetières, devenue nécessaire après les confiscations de Valérien. On peut conjecturer que saint Denis, élu, un peu après la mort de Sixte II, fit transporter les corps de saint Pierre et saint Paul dans leurs tombeaux primitifs : le premier au Vatican, le second sur la voie d'Ostie. En effet, nous sommes certains que les corps des saints apôtres Pierre et Paul, occupaient leurs tombeaux primitifs au 3ème siècle et le moment favorable pour cette translation, était bien sous le pontificat de saint Denis, pape. En somme quoique le règne de Gallien fut triste pour les Romains, il n'en donna pas moins la paix aux chrétiens. Cette paix dura jusqu'en 268.

Son successeur est Claude II. Il règne de 268-70. Sous cet empereur, les barbares deviennent plus menaçants. Ce sont les Goths, que Claude a à rencontrer. Il se met à la tête de l'armée, repousse ses ennemis et revient triomphant. C'est de là que lui vient le surnom de Gothique. Ce nom le distingue de Claude, prédécesseur de Néron. C'est à l'époque de la guerre, qu'il persécuta les chrétiens. La raison ou le prétexte de la persécution est toujours la même : calmer les dieux par l'immolation des victimes. M. Aubé a nié la vérité de cette persécution. M. Allard, au contraire, l'admet et il a raison. Une quantité d'actes, le martyrologe et autres documents nous le disent. Or, tous ces documents, s'ils ne sont pas authentiques ont un fond de vérité, surtout pour ce qui concerne l'époque, le lieu, le nom du martyr.

Les actes des martyrs grecs, illustrés par M. de Rossi dans sa *Roma sotterranea*, nous fournissent des indications importantes. Il s'agit de chrétiens martyrisés sous Valérien, puis déposés dans le cimetière de Calixte. Le Pape Damase fait allusion à ces chrétiens dans sa magnifique inscription de la crypte des Papes. On y lit, *hic confessores Sancti, quos Graecia misit*. Or, dans les actes

de ces martyrs, on y lit que treize ans après, la persécution se ralluma. Et cette date coïncide parfaitement avec le règne de Claude II. Il y a cependant à ce sujet, différentes interprétations. Comme on lit dans plusieurs actes *sub Clauâio Augusto* des interprètes ont attribué cette expression au prédécesseur de Néron. D'après eux les chrétiens auraient été persécutés et martyrisés sous Claude I et non sous Claude II. Mais il est impossible d'admettre cette opinion.

Sous Claude, prédécesseur de Néron, il n'y eut pas de persécution. C'est donc à Claude le Gothique qu'il faut l'attribuer. Parmi les victimes nombreuses de cette persécution, il faut ranger un groupe de 260 soldats, enterrés sur la voie Salaria ; saint Irénée, saint Hippolyte, saint Aurea, saint Euthiche ; un autre groupe de 46 soldats à Rome, les cinq martyrs persans, et enfin, le plus célèbre de tous, saint Valentin, prêtre de l'Eglise romaine. Tous ces martyrs appartiennent soit à Rome, soit à l'Italie. Cette persécution fut donc décrétée par le Sénat romain, pendant que l'empereur était sur le théâtre de la guerre.

Quelques mots de saint Valentin. Ce saint prêtre, exerçait la médecine, assurément pour cacher sa mission spirituelle. Il s'approchait ainsi des familles et les amenait à se convertir. Ayant été découvert, on l'accusa de magie. On lui fit subir un procès et on le condamna à être décapité sur la voie Flaminienne, près de la porte du Peuple. Une dame romaine Sabinella recueillit son corps et le déposa dans son tombeau de famille. Plus tard ce tombeau s'agrandit et devint une grande catacombe. Notre savant conférencier, le professeur Marucchi l'a retrouvée durant ces dernières années. Elle contient une basilique du IV^e siècle et des peintures intéressantes. La célébrité de cette catacombe devint si

grande qu'elle donna son nom à la porte, qui s'appelle « Porte saint Valentin. » C'est au XVe siècle qu'elle prit le nom de « Porte du peuple. »

Neuvième persécution

La persécution cessa avec la fin de la guerre. Le successeur de Claude II fut Aurélien qui se montra favorable aux chrétiens au commencement de son règne. Il gouverna de 270 à 275. L'époque de son règne est très importante. Les invasions des barbares continuent et il leur est facile d'arriver jusqu'à Rome. En ce temps-là, la ville n'ayant ni mur ni fortifications, était ouverte aux étrangers. Il restait bien des vestiges des anciens murs élevés par Servius Tullius puisque nous en voyons encore aujourd'hui, mais ces murs délabrés n'étaient pas une sauvegarde pour Rome. Près de la gare du chemin de fer existe encore de ces vieux murs. Ce sont des constructions de grosses pierres carrés *opus quadratum*. Ces fortifications embrassaient les sept collines. Elles demeurèrent pendant l'époque républicaine ; mais sous l'empire, Rome s'agrandit considérablement et bientôt ces fortifications disparurent, englobées par les maisons. Des lignes douanières retrouvées près de Saint-Jean de Latran et sur la place du peuple, indiquent que la ville s'était répandue au-dehors. Les vieux murs étaient donc devenus inutiles. Telle était Rome sous Aurélien. Comme les barbares menaçaient d'envahir la ville, il était donc urgent de l'entourer d'une enceinte. Il est question de cette enceinte dans la biographie d'Aurélien, *Muros urbis sic ampliavit ut quinquaginta milia p. ambituo eorum teneant.*

Plusieurs archéologues, tel que Nempi, prétendent que cette enceinte devait mesurer cinquante mille *pas* de circonférence. Mais cette opinion est exagérée et ne

repose sur aucun fondement. En effet si cette enceinte merveilleuse avait existé, elle ne pourrait être complètement détruite, et on en verrait encore quelques traces. L'on voit bien encore des vieux murs de la *Roma quadrata*, *a fortiori*, il semble qu'on devrait voir quelques vestiges des murs d'Aurélien. Mais il n'en est rien. Il faut lire dans la biographie d'Aurélien *quinquaginta millia pedum*. Cette grandeur correspond pleinement à la limite actuelle des vieux murs. Une autre preuve en faveur de cette opinion, c'est que la loi romaine défendait d'enterrer dans les murs de Rome. Or près de la place Venise, on voit un ancien tombeau d'un certain Caius Bibulus. De même sur la voie Appienne, est le tombeau des Scipions. Il faut donc en conclure que les murs passaient en deçà de ces tombeaux.

Pendant la première période de son règne. Aurélien se montra favorable aux chrétiens. Nous avons déjà eu l'occasion de le démontrer en parlant de la guerre qu'il fit à Zénobie. En effet, après qu'il se fut emparé d'Antioche, sa capitale, l'empereur rendit aux chrétiens un immeuble que leur disputait l'hérésiarque Paul de Samosate. « Le bien litigieux, dit Aurélien, devra appartenir à ceux qui sont en communion avec les évêques d'Italie et l'évêque de Rome. Or ce fait arriva en 272. Donc jusque-là, Aurélien n'avait pas persécuté les chrétiens.

Eusèbe nous fait part des bonnes dispositions de l'empereur pour les chrétiens. Or on peut fixer la date de sa mort au commencement de l'an 275. L'empereur aurait donc commencé la persécution un peu avant sa mort, en 274. Nous en avons des indications dans sa biographie. Il est dit qu'après sa victoire sur Zénobie, il enleva plusieurs monuments idolatriques : *Plurimas leges sancit et quidem sanctas, sacerdotes composuit, tem-*

plum Solis fundavit et Pontifices roboravit. C'est vers 273 qu'il commence à devenir un dévot de la religion officielle. Il élève un temple au soleil, un des plus imposant de Rome, sur le Quirinal, à l'endroit où est aujourd'hui le jardin Colonna. Nous voyons encore des ruines, qui nous permettent de distinguer un architrave, des symboles et des figures, répondant bien à un temple dédié au soleil. Lactance, *de morte persecutorum*, nous dit que l'empereur rendit un édit contre les chrétiens en 274. Mais il fut tué avant que cet édit eut atteint les limites de ses provinces les plus reculées. Aurose, historien ecclésiastique confirme ces témoignages et fixe cette persécution à l'an 274. A cette persécution appartiennent plusieurs martyrs. Les plus célèbres ne sont pas de Rome. Mais de Preneste, aujourd'hui Palestrina. Il y avait là un temple de la Fortune. *Templum Fortunæ Prænestinae.*

C'était le sanctuaire Delphique des Romains. C'est là qu'ils consultaient les oracles avant de partir pour le combat. Préneste possède encore des ruines imposantes de ce temple. On y reconnaît peut-être la plus belle mosaïque ancienne, représentant l'inondation du Nil. Les prêtres païens avaient une raison spéciale de persécuter les chrétiens à Préneste. De même l'on sait que saint Paul avait encouru de grands périls au temple de Diane, à Ephèse. La plus connue des victimes de Préneste fut saint Agapit. Il fut martyrisé devant le temple de la Fortune, au mois d'août 274. Il y eut aussi plusieurs autres confesseurs de la foi dont on possède encore des reliques à Palestrina. Avec la fin de la persécution, au commencement de l'an 275, s'ouvre une période de tranquillité pour l'Église. Cette paix dura jusqu'en 286.

Les successeurs au trône sont Tacite et Probus. Ils

règnent de 276 à 282. Probus acheva l'enceinte de la ville. Certains documents appellent cette enceinte : *Mura Probi Imperatoris*. Après Probus règnent Carus, Corinus et Numerianus. Sous ces empereurs il ne se passe rien de remarquable. Et nous sommes au règne de Dioclétien qui est très important tant pour l'histoire romaine que pour l'histoire de l'Eglise. Cet empereur était un grand politique. Voyant qu'il ne suffisait plus à l'empire, il résolut d'en changer la constitution. En conséquence, il institua la tétrarchie.

L'empire ainsi divisé en quatre parties fut gouverné par deux Augustes et deux Césars. Les deux Augustes étaient Dioclétien et Maximien Hercule ; les deux Césars, Galère et Constance Chlore. Il y eut donc par le fait quatre capitales, quatre résidences impériales, quatre armées. L'empire resta moralement un, n'ayant que le sénat de Rome. La capitale historique fut donc Rome. Elle ne posséda pas cependant la résidence d'un empereur. Dioclétien demeura à Nicomédie. Son choix tomba sur cette ville, à raison de sa position favorable. Maximien fixa sa résidence à Milan, qui devint riche et importante. Constance Chlore se rendit à Trèves, la Rome des Gaules et Galère à *Sernium* dans la partie orientale de l'Europe. Cette transformation de l'empire eut pour effet d'en retarder la ruine, en inspirant une crainte salutaire aux barbares. On créa également à cette époque, des charges et des titres et de nouveaux emplois. On introduisit à la cour un luxe vraiment oriental. Les empereurs portaient le titre de *Dominus noster* et couvraient leur chef d'une couronne d'or. Dioclétien qui voulait empêcher la chute de l'empire, dut se déclarer l'ennemi des chrétiens, sous prétexte d'en conserver l'unité. Cette unité, qu'on disait entravée par les chrétiens, fut la raison historique de la persécution de Dioclétien, la dernière et la plus terrible.

Dioclétien régna de 284 à 305. C'est en 286 ou 287 mais plutôt en 287 que commença la première période de sa persécution. Elle dura jusqu'en 290-91. Elle fut appelée la persécution militaire, parceque presque tous les martyrs appartenrent à l'armée. A partir de 291 jusqu'au commencement du IVe siècle en l'an 303, ce fut une période de paix. De 303 à 305, on se trouve au plus fort de la persécution, qui dura jusqu'à l'abdication de Dioclétien.

Des témoignages nombreux et authentiques démontrent pleinement cette persécution et nous font connaître un grand nombre de martyrs. Au premier rang, les témoignages d'Eusèbe, le père de l'histoire de l'Eglise, qu'on peut appeler le témoin oculaire de cette persécution puisqu'il en connut plusieurs martyrs. Le témoignage de Lactance dans son ouvrage *de morte persecutorum*. Une quantité énorme de décrets des martyrs grecs et latins ; des renseignements géographiques, le martyrologe *temporibus Diocletiani et Galerii*. Faisons une remarque à propos de ces actes. Presque tous contiennent une erreur historique. Ils prétendent que l'empereur condamna en personne tous les martyrs. Ce qui est impossible. Ces actes nous fournissent des indications chronologiques, mais pas plus. Parmi les nombreuses victimes de cette persécution, nous mentionnerons la légion thébaine et son chef Maurice, des soldats albains au nombre de *trigenta, quadragenta*, rappelés par les inscriptions des catacombes romaines.

Mais le plus célèbre de tous ces martyrs est saint Sébastien. Nous possédons ses actes. Il était tribun prétorien chargé de la garde de la maison impériale. Il devait demeurer sur le Palatin, quoique l'empereur n'y fut pas. Or, d'après ses actes, il aurait été jugée par Maximien lui-même. C'est possible, mais pas tout à fait

certain. Il a bien pu être jugé par le préfet du prétoire ou un autre. Quoiqu'il en soit, son martyre eut lieu sur le Palatin même. Cet endroit si célèbre fut consacré par l'effusion de son sang. D'après ses actes, il fut fouetté dans l'hippodrome du Palais. C'était l'ancienne Stade bâtie par Domitien, dont on voit encore les ruines entre la maison d'Auguste et celle de Septime Sévère. C'est après le IV^e siècle que cette Stade fut transformée en hippodrome. Ces changements paraissent encore aujourd'hui. On ne peut donc pas rapporter au moyen âge le martyre de saint Sébastien. Le saint ne mourut pas des suites de sa flagellation. Une femme romaine le recueillit. Mais après quelque temps, il subit un deuxième martyre : la décapitation *in orto Adonis* ou bien *in nemo-se Adonis*. Or, il y avait là un jardin consacré à Adon, dont on voit encore le dessein au capitol. Il y a aujourd'hui l'église Saint-Sébastien qui est très ancienne. D'après ses actes, il aurait été jeté dans les égouts à côté du Palatin. On aurait, d'après quelques-uns, transporté son corps à Saint-André de la Vallée où l'on voit une chapelle dédiée en son honneur. Mais cette translation ne correspond pas au récit du martyre de saint Sébastien. Dans ces dernières années on a retrouvé les égouts mentionnés par ses actes. Ils passaient entre le Palatin et le Cœlius, à peu près sous l'arc de Constantin. C'est Lucine qui recueillit son corps et le transporta sur la voie Appienne. Ses actes nous disent qu'il était apparu à Lucine et lui avait demandé de transporter son corps *juxta vestigia Apostolorum*. Ce document précieux nous apprend par le fait que les corps des saints Apôtres n'étaient plus sur la voie Appienne, mais qu'ils avaient été transportés dans leurs tombeaux primitifs : saint Pierre, au Vatican ; saint Paul, sur la voie d'Ostie. On peut fixer la date du martyre de saint Sébastien en l'an

290-91. Une pieuse tradition nous dit aussi qu'on l'aurait transpercés de flèches, lors du premier martyre, et qu'on l'aurait tué à coup de bâton, lors du second.

La paix dura jusqu'en 303. A cette date, la persécution est rallumée par Galère, vrai monstre de cruautés. Galère se rend à Nicomédie, insiste auprès de Dioclétien afin qu'il proclame un édit général de persécution contre les chrétiens. Galère fait valoir la raison que les barbares menacent de ruiner l'empire. Dioclétien voudrait plutôt une persécution partielle. Il repousse durant quelques temps les injonctions de Galère *Furori ejus repugnavit* ; mais finit malheureusement par céder. L'édit fut signé et il fut le plus acborné qui n'eut encore existé. Cette deuxième période est plutôt la persécution de Galère que de Dioclétien, quoique celui-ci demeure toujours le premier des empereurs. Cette persécution fit un si grand nombre de martyrs, qu'aucune ne l'a égalée.

LA CATHÉDRALE DE WESTMINSTER

Description de la Cathédrale

La cathédrale pour l'érection de laquelle un terrain de près de quatre arpents a été acheté par le Cardinal Manning, et en grande partie payé par des efforts de dix-neuf ans, est un monument de style Byzantin construit d'après les plans de M. John Francis Bentley.

L'édifice s'ouvre par un portique imposant, et est traversé dans toute sa largeur par un vestibule. Un campanile s'élevant à une hauteur de 273 pieds dominera cette gigantesque masse de pierre. La nef sera

bordée de deux allées avec huit chapelles latérales. Des transepts marqueront la fin de la nef. Le sanctuaire, élevé de $4\frac{1}{2}$ pieds au-dessus du parquet de la nef comprendra la chapelle du Saint-Sacrement et les chapelles dédiées à Notre-Dame dans les côtés. Au delà du sanctuaire, un chœur pour le chant de l'office, s'élève à treize pieds au-dessus du niveau de la nef. De spacieuses galeries courent au-dessus des allées, et en arrière de la chapelle du Saint-Sacrement deux vastes sacristies communiquent avec des salles attenantes.

Les dimensions extérieures sont : extrême longueur 360 pds ; largeur 156 ; hauteur de la nef 117 ; hauteur de la façade 101 ; hauteur du campanile 273, et jusqu'au sommet de la croix 283 pds. A l'intérieur, les dimensions sont : étendue depuis la porte principale jusqu'au sanctuaire 232 pds. profondeur du sanctuaire 62, et du chœur au fond 48, faisant en tout 342 pds ; largeur de la nef 60 ; largeur de la nef et des allées réunies 98, de la nef, des allées et des chapelles latérales 148 pds ; hauteur des grands arceaux de la nef 90, et des trois dômes de la nef 112 pds.

Les matériaux qui entrent principalement dans cette construction sont la brique et la pierre cimentées. Les fondations, qui sont absolument solides, reposent partout sur une couche de tuf épaisse de 4 à 10 pds. Les murs extérieurs, depuis le sol, à une hauteur de 8 pieds sont en granit, puis ils s'élèvent en briques rouges disposées avec art, agrémentées d'ornements en pierre. A l'intérieur, à part les massifs piliers, 28 colonnes seront disposées dans la nef, les allées et les transepts. Les rampes des galeries seront également de marbre. Avec le temps, quand les moyens le permettront, le bas murs et les piliers jusqu'à une hauteur de 38 pieds seront revêtus d'une plaque de marbre, et toute la partie supé-

rieure des piliers et des murs, les voûtes, les dômes seront décorés de dessins en mosaïque illustrant l'histoire de l'Eglise.

Le terrain où s'élèvera ce temple majestueux était resté inoccupé pendant dix années, quand le Cardinal archevêque actuel, en 1894, résolut de commencer l'érection de la cathédrale aussitôt que possible. Plusieurs personnes auxquelles le projet avait été soumis privément ayant encouragé par de généreuses offrandes l'œuvre du cardinal, Son Eminence posa la première pierre le 29 juin 1895, assistée par le Cardinal archevêque d'Armagh

L'érection de la cathédrale de Westminster est considérée depuis longtemps comme un digne mémorial des vertus et des bienfaits des deux archevêques de Westminster, les cardinaux Wiseman et Manning.

LE JOURNAL D'UN ÈVEQUE

NOUS avons sous les yeux le *Journal d'un Evêque* ; non pas celui que nous a donné Yves le Querdec, dans deux volumes assurément très intéressants et d'une grande valeur. L'Evêque de Châteaurenard est imaginaire comme le diocèse qu'il dirige ; il fait preuve d'une habileté et d'une prudence consommées dans l'administration de son Eglise. Ses rapports avec les autorités civiles comme avec le Saint-Siège sont marqués au coin d'une sagesse qui ne se dément pas, et grâce aux talents administratifs dont il se sert si bien, réformes et progrès admirablement combinés ont, malgré la rupture du concordat, mis son diocèse au premier rang parmi les mieux dirigés. Tout cela est fort bien. Mais en est-il moins vrai que nous voyons plutôt, dans cette œuvre

d'invention, plutôt la vie et l'action d'un sage qui, sans dédaigner et omettre les vues surnaturelles, tient surtout compte des choses de ce monde, et base principalement ses calculs sur la connaissance des hommes et la marche des événements.

L'Évêque dont nous parlons est différent; la piété la plus vive dominait toute sa vie, et tous ses actes en étaient constamment imprégnés. Inutile de parler ici des grandes qualités de son esprit, des sentiments élevés de son cœur. Tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, de le voir de près, ont conservé inaltérable le souvenir de cette physionomie si douce, de ce regard si paternel, de ces manières si affables, faisant qu'on trouvait toujours trop courts les moments passés près de lui. Par ailleurs, les grandes œuvres accomplies durant son épiscopat rediront longtemps son zèle, son dévouement, son inépuisable charité; et la longue et si intéressante série de ses lettres pastorales fait voir qu'aucune question n'a été soulevée, qu'aucun fait important pour l'Eglise canadienne ou universelle ne s'est produit sans que ce grand évêque n'ait élevé la voix pour exprimer sa joie ou sa tristesse, les amertumes ou les espérances de son âme épiscopale

Mais en tout cela, Mgr Bourget, (car c'est de ce prélat de vénérée mémoire que nous parlons ici) se laissait guider uniquement par les vues de la foi; homme de prière et de méditation, il voyait tout en Dieu, et surnaturalisait toutes ses intentions. Le journal que nous avons entre les mains, et qui porte la date de 1851, est celui de ses exercices spirituels de chaque jour, et les quelques extraits qui suivent feront bien voir que, si Mgr Bourget a été un grand évêque par ses œuvres, il mérite encore plus de vénération pour le cachet surnaturel que sa piété tendre et vive à la fois imprimait à toutes ses entreprises.

Chaque jour, Mgr Bourget inscrit, généralement au moyen d'un texte de l'Écriture sainte, ou de l'office qui y occurrent, l'idée dominante de son oraison, ou le sentiment qu'elle fait naître en lui ; il note ensuite ses impressions presque toujours suivies d'une résolution ; un chiffre, le plus souvent très bas, marque sans doute le degré de ferveur de ses prières. L'humilité règne partout en maîtresse absolue.

« La pensée est l'œil qui voit, l'attention est l'oreille qui entend, l'attrait est l'odorat qui sent, l'affection est le goût qui savoure, et la jouissance est la main qui tient Jésus le bien-aimé.

« La pensée se revêt du son qui sort de la poitrine, pour se produire au dehors, faible image de l'Incarnation du Verbe. Quand j'ai de bonnes pensées, Dieu le Père m'envoie son Fils, et le Saint Esprit me couvre de son ombre : *Ad eum veniemus et mansionem faciemus.* »

* * *

« Le bréviaire est la prière de notre sainte Mère l'Eglise. Oh ! qu'elle prie bien ; elle recueille les paroles et les actions de ses patriarches, prophètes, apôtres, etc. qui sont tous ses enfants, pour en faire comme un bouquet de myrrhe. On sait avec quelle affection une bonne mère garde ce qui appartient à ses enfants, quand la mort les lui a enlevés. Ce n'est là qu'une faible image de la tendre affection de l'Eglise pour les bienheureux qu'elle a menés au ciel. En disant le saint Office, on prie, on converse, on vit avec nos frères du ciel. Ils répètent avec nous les sacrés cantiques qui leur étaient si familiers quand ils étaient avec nous sur cette terre de misères.

« Quelle délicieuse prière ! faut-il que je la dise si mal ! »
N'est-ce pas touchant ?

Et maintenant, voyons avec quelle sévérité se juge

lui-même cet homme, dont la frugalité était proverbiale :

« 20 janvier 1852, saint Sébastien, martyr.

« Je crois que ce qui m'ôte tout attrait c'est le plaisir du boire, du manger, du sommeil, c'est le plaisir animal. Je m'aperçois également que le travail même le plus saint, me dessèche. Mes yeux font aussi languir mon âme, en ce sens qu'ils sont toujours comme deux portes ouvertes par lesquelles les images terrestres entrent et sortent comme elles veulent. Il s'en suit donc dissipation. — O mon Dieu, apprenez-moi donc à corriger tout de bon ces défauts habituels. Ma résolution est en deux mots : manger sans plaisir ; dormir par besoin ; ne voir que Dieu.

« Bon Sébastien, mille remerciements pour vos bons offices pendant ce mois. Continuez-les moi jusqu'à la mort. *Sagitta Cor meum sagittis amoris tui.* »

A la date du 14 février :

« Je suis tout honteux de voir les offices dont je suis chargé les plus en mauvais ordre. L'archiconfrérie, la société de charité languissent.... ..

« Je reconnais que je n'ai pas déployé la constance dont je devais me faire un devoir strict. Car Dieu, par une bonté que je ne puis assez reconnaître, m'en a fait reconnaître le besoin et les avantages. Hélas ! Je recule toujours l'exécution des bonnes résolutions que Dieu m'inspire. Je trouve toujours des raisons de remettre. Seigneur, que de lâchetés dans toute ma vie ! Je me sens parfois pressé de réformer ce défaut de générosité. Je le voudrais, je commence, puis je rendors. *Surge qui dormis ; Dixi, nunc coepi.*

* * *

« En recevant ma sentence (le saint du mois) je me sens porté à gouverner ma maison en *abbé*. O mon Dieu,

accordez-moi cette grâce. Pour remplir ma pratique (inscrite au bas de la sentence) je suis frappé de la pensée de travailler à l'ornement des temples spirituels et temporels. *Convenit sacerdoti ornare templum Dei.*

« Ma retraite du mois m'a fait entrevoir mes innombrables transgressions contre les règles de Dieu, de l'Eglise et de la maison, etc., etc. Ma résolution a été de me réformer tout de bon... »

* * *

Souvent éclate sa dévotion si connue envers la sainte Vierge. Au 22 décembre 1852, il écrit : « Le privilège de l'Immaculée Conception me touche plus que de coutume. Je sens une complaisance inaccoutumée à penser que d'un bout du monde à l'autre on aime cette immaculée Vierge. Qu'elle est belle ! Que j'ai de bonheur à lire dans l'encyclique du Jubilé « *Notre bonne Mère* » comme l'appelle le Pape, qui est si dévoué à la gloire de Marie. »

N'est-ce pas un avant-goût de la proclamation du Dogme qui lui était si cher !

Au mois de mai suivant :

« Je dois me mettre en état de paraître devant Dieu prochainement. Ce que je dois faire pour diminuer mes justes frayeurs aux approches de ce jour terrible c'est de bien régler etc. O Marie, je vous offre votre mois à cette intention. »

Il a constamment à l'esprit cette pensée de la mort :

« Dans ma retraite du mois, » dit-il plus loin, « je me sens pressé de me préparer plus prochainement à la mort *en mourant* tout de suite, et pour toujours, à tout ce qui n'est pas Dieu. »

« Ferveur en toutes choses, c'est la moyen de me tenir toujours prêt. »

« Arranger toutes choses pour ne rien laisser en souffrance, c'est le moyen de mourir tranquille... »

« Donner toutes mes affections à Dieu, c'est là tout mon désir. »

Il s'afflige, comme le font les saints, de son peu de fidélité à la grâce.

« Je renouvelle toutes mes résolutions du mois précédent. J'y ai été bien infidèle. Je les relirai tous les jours. Je m'en pénétrerai. Elles seront le mobile de toutes mes pensées, désirs, etc. Je demanderai humblement la grâce de correspondre à toutes les inspirations de l'Esprit Saint. Jusqu'ici mes résolutions se sont bornées à me proposer de bien faire, sans penser à ma faiblesse qu'il me fallait soulager et fortifier par le secours de la spiritualité. »

* * *

« Je me reproche en finissant ce mois, dit-il plus tard, de n'avoir pas été plus fidèle que de coutume aux grâces si grandes et si précieuses que je reçois à chaque instant et que je distribue aux autres en distribuant dans les âmes les dons du Saint Esprit.

« Je bénirai Dieu sans cesse qui m'ouvre les yeux pour me laisser apercevoir combien tout en moi est digne de mépris, et combien en effet je suis méprisable aux yeux de tous.

« Je m'en réjouirai dans l'espoir que Dieu en retirera sa gloire..... »

En voilà suffisamment pour donner une idée de ce que nous avons appelé le cachet surnaturel de la vie de Mgr Ignace Bourget. Souhaitons qu'il se trouve prochainement quelqu'un capable d'entreprendre et de mener à bonne fin une histoire complète de cet illustre évêque. Il serait difficile de produire quelque chose plus à l'avantage et à la gloire de notre pays.

JOURNAUX CATHOLIQUES

I. Quelle autorité spéciale faut-il reconnaître aux publications périodiques fondées dans le but de défendre l'Eglise, et de protéger les intérêts religieux, surtout si elles ont été l'objet d'une approbation explicite de la part de l'Ordinaire ?

Dans quelle mesure l'évêque qui a donné telle approbation peut-il être tenu responsable des articles que renferment ces publications ?

Réponse. Pour faire droit à cette double question qu'on nous pose, et qui nous paraît singulièrement délicate, nous ne voyons rien de mieux à faire que de reproduire ce qui a été réglé sur ce sujet par le Ve concile de Québec, et que nous trouvons ainsi résumé dans la *Discipline de Québec*. (Edit. 1879, p. 121).

Les journaux catholiques proprement dits, où ceux qui, sans être religieux par leur programme ou par leur titre, sont rédigés par des catholiques, peuvent sans doute être utiles à la religion : mais ce serait une erreur de croire que l'évêque du lieu où ils s'impriment eût l'intention de se rendre responsable de tout ce qui se publie dans ces feuilles. Pour notre part, nous déclarons ici solennellement qu'aucun journal de notre diocèse n'est ou n'a été, notre *organe officiel*, et que nous ne pouvons, ni ne voulons être tenu responsable que des écrits portant notre signature. (Mand. no 45, promulguant le Ve concile, 16 juin 1875). Voir le décret XXII de ce concile).

Voici la partie du décret XXII, ayant trait à cette matière :

« Nobis etiam addendum videtur exceptum quoddam
« Concilii Plenarii Baltimorensis II (1866) de ephemeris

« bus agens, et a Sancta Sede recognitum. Ita se habet :
« Evenire aliquando potest, ut Folia publica a Catholicis
« viris scripta aut directa, in bonum Catholicæ fidei in-
« directe vertant. Ne tamen ea, quæ ipsi politicarum
« partium studio ducti conscribunt, Religioni Catholicæ
« aut Ecclesiasticæ auctoritati tribuantur, ut a malignis
« quibusdam adversariis aliquando fit, id omnibus no-
« tum et manifestum esse volumus, nullam a nobis
« Ephemeridem pro Catholica agnoscî, quæ non Ordi-
« narii approbationem præ se ferat.

« In pluribus diœcesibus extant Ephemerides quædam,
« quæ vel ipso nomine Catholicas se profitentur, quæque
« Ordinarii approbationem quodammodo præ se ferunt.
« Iis enim veluti mediis et instrumentis utitur Episcopus,
« quibus clero ac populo mentem suam ac mandata
« significet. Hinc vulgato apud nos loquendi more, *Or-*
« *gana Officiala* (Officials Organs) vocantur : quasi sin-
« gulis earundem paginis ac lineis, ipse qui Episcopali
« dignitate et officio fungitur, gregem suum alloquatur
« ac doceat. Quæ sane opinio, falsa illa quidem, sed ex
« male intellecti nominis errore orta, fere omnium, præ-
« sertim hæreticorum, mentes pervagata est. Ex quo
« nasci solet incommodum neque leve, neque diutius
« ferendum ; dum scilicet ea omnia quæ ab harum
« Ephemeridum seu Foliorum scriptoribus, humani ali-
« quid forte patientibus, falso, inconcinne, intemperan-
« ter dici possunt, ipsi Episcopo quasi vi officii sui popu-
« los docenti tribuuntur.

« Ut igitur in posterum Episcopale officium ac munus
« hoc onere atque incommodo levetur : ut vera *relatio*,
« ut loquuntur, Ordinarii ad Folia Ecclesiastica seu
« Ephemerides Catholicas recte et perspicue intelligatur ;
« ut demum nullus aut nostris aut adversariis supersit
« dubitandi aut cavillandi locus, Patres hujus Concilii

« Plenarii profitentur atque declarant, approbationem
 « Ordinarii, quæ de more Follis Catholicis datur, nihil
 « aliud sibi velle, quam judicare Episcopum nihil a
 « scriptoribus contra fidem et mores proferri, spem quo-
 « que bonam se habere nihil in posterum proferendum,
 « eosque esse redactores quorum scripta ad ædificationem
 « utilia esse possint : Episcopum vero neque posse neque
 « debere respondere ac rationem reddere de iis universe,
 « quæ in hujusmodi Foliis habentur, sed de iis tantum,
 « quæ vi officii sui docendo, monendo, jubendo, aut
 « vetando in vulgus ediderit, et quibus sua ipse manu
 « subscripserit. »

Sur la double question posée ci-dessus, la discipline de Québec, formelle et précise, est donc en réalité celle de toute la province.

AU LECTEUR

**Traditions indiennes ; usages musulmans,
 monuments druidiques.**

DANS un article très élaboré publié par l'excellente *American ecclesiastical Review*, M. de Roo fait remarquer que, parmi les tribus sauvages d'Amérique, beaucoup ont conservé de vagues notions d'un enseignement chrétien déjà ancien, et en particulier de l'Incarnation de Notre-Seigneur. Le héros des Pueblos, Montezuma, est leur messie, l'égal du grand esprit. Né d'une vierge, il vint sur la terre pour leur salut. Les Chiapans pensent que Bacab, leur Dieu, naquit d'une vierge, Chibirias, qui est avec lui au ciel. Les Mexicains vénèrent comme un homme parfait

Quetzalcoalt, leur dieu, fils de Chimalma et Chimalma est à leurs yeux une déesse. Ils croient à la visitation de l'ange. Quetzalcoath entreprit la régénération du monde par la pénitence, prêchant par la parole et l'exemple des vertus qu'il pratiquait : Il fut tué par ses ennemis, et pendant qu'on le sacrifiait, disent-ils, le ciel se couvrit d'épais nuages. Les Chiapans et les habitants du Guatemala croient à la mort et à la résurrection de celui qui pour eux remplace Notre-Seigneur. En Californie, les habitants pensent que leur Dieu Chinighchlngh est un esprit immortel, incapable de mourir. Il vint jadis sur la terre enseigner une doctrine très parfaite, et quand il quitta la terre il monta au ciel, au-dessus des nuages. L'idée commune des diverses tribus américaines est celle de l'incarnation d'un être supérieur, né d'une vierge et venu sur la terre pour y enseigner une doctrine parfaite.

* * *

Non moins curieux sont les usages des Mahométans dans les funérailles, tels que vient de les décrire une revue espagnole. Pour eux la mort est une porte par laquelle il faut fatalement passer pour arriver à la gloire. Ils reconnaissent quatre espèces de mort : la mort rouge, (accompagnée de l'effusion du sang), la mort blanche (naturelle), la mort noire, (produite par la strangulation) et la mort verte, (celle des moines et des solitaires). La première est la plus honorable de toutes et introduit directement dans le paradis. La mort blanche doit être accompagnée de la profession de foi et du repentir des fautes commises ; et il ne suffit pas de purifier l'âme, il faut encore purifier le corps : d'où l'usage des ablutions faites sur les pieds, les genoux, les mains et le front du cadavre. Si le mori-

bond n'a pas eu la force de faire une profession de foi, on croit qu'il est mort sans être en état de grâce.

En Algérie, le mari met sur la tête de sa femme morte, un papier portant les réponses que celle-ci doit faire à l'ange de la mort quand il lui demandera : Quel est ton Dieu ? ta religion ? ton guide ? ton espérance ? Ces réponses sont naturellement une profession de foi musulmane.

Les Musulmans croient généralement que l'élément matériel de l'homme disparaît tout entier avec la mort, excepté la dernière vertèbre de l'épine dorsale sur laquelle Dieu doit reconstituer le corps au jour de la résurrection..... Quel travestissement de la doctrine chrétienne !

* * *

Une transformation inverse se fait remarquer en certaines parties de la France, où, pour détruire le culte superstitieux dont on entoura longtemps les mouvements mégalithiques, le christianisme doit songer à les sanctifier, en les plaçant sous la protection de la sainte Vierge et des saints.

Un grand nombre de *menhirs* présentent des marques frappantes de cette transformation chrétienne. Le plus remarquable est celui de Pleumeur-Bodon (Côte-du-Nord). En voici la description d'après la Revue d'Anthropologie Comparée :

C'est un bloc de granit, solidement planté en terre, d'une forme grossièrement rectangulaire à la base, qui mesure environ 3 mètres 20 de largeur et 1 mètre 80 d'épaisseur. Haut de 6 mètres environ, non compris la croix d'un mètre qui le surmonte, son sommet se termine en pointe obtuse. Au pied du monument se trouve un bénitier carré en granit et un tronc de même ma-

tière bardé de fer, destiné à recevoir les offrandes des fervents qui viennent prier là pour les trépassés. La face méridionale du monument a été aplanie et régularisée pour recevoir de naïves sculptures en relief, barbouillées de rouge, de jaune, de blanc et de noir et représentant une série complète des attributs de la passion de Jésus-Christ.

Au-dessous de ces sculptures, on a peint sur fond noir un grand christ fixé sur une croix rouge. Sur la croix de granit du sommet est sculpté en fort relief un christ ayant un calice dans chaque main.

De même pour les *dolmens*, plusieurs servant de supports à des croix, d'autres étant transformés en autels, ou servant de base pour des églises.....

ETUDE SUR L'ORDO PROVINCIAL

DE MONTRÉAL POUR 1898

II.—Applications des nouveaux décrets

(Suite)

Mois de juin

10 Il est rare qu'on n'ait pas plusieurs mémoires à faire aux 1^{res} vêpres de la fête de la Sainte-Trinité, à cause des offices *simplifiés* la veille, par l'octave privilégiée de la Pentecôte, et le jour même, par cette fête de 2^{me} classe.

Dans les 1^{res} vêpres de la fête de la Sainte-Trinité, nous avons cette année les mêmes mémoires qu'en 1887, mais l'ordre est changé en vertu du décret déjà cité (24) qui fait passer les doubles simplifiés avant les dimanches simplifiés.

(24) Au numéro du 1 mars, p. 217.

Voici l'ordre de ces mémoires.

1887

4 JUNII

1898

Vesp. de seq., (SS. Trinitat.) ; Vesp. de seq. (SS. Trinitat.) ;
comm. 1o S. Bonifacii, E. M. (ut simpl., ex 5), 2o Dom., 3o S. Francisci
Francisci Caracc. (ut simpl., ex 4). Caracc. (ut simpl., ex 4), 3o Dom.

Nous avons déjà rencontré plusieurs applications du décret du 5 février 1895 (25) qui accorde la préséance, entre les mémoires, à celle de l'office concurrent ; les applications de ce décret, que nous trouvons aux 18 et 19 juin, sont aussi nouvelles que frappantes, parce qu'on y rencontre la mémoire d'un office votif et celle d'un simple, préférées à celle du dimanche.

1887

Sabb. 18 JUNII

1898

Vesp. de seq. (S. Julian.) Vesp. de seq. (S. Julian.) ;
comm. 1o Dom., 2o præc. (off. vot. Imm. Concept.) 3o SS. Ger-
vasii et Protasii, MM. comm. 1o præc. (off. vot. Imm. Concept.), 2o Dom., 3o SS. Ger-
vasii et Protasii, MM.

Dom. 19 JUNII

In Vesp. (S. Julian.) comm. In Vesp. (S. Julian.) comm.
Dom. et seq. (S. Silverii, P. M.). seq. (S. Silverii, P. M.) et Dom.

2o Les 2es vêpres de l'octave de la Fête-Dieu jouissent d'un privilège extraordinaire. Quand la fête du Sacré-Cœur de Jésus était du rite double majeur, on appliquait deux rubriques. l'une qui accorde les vêpres entières aux octaves des fêtes de Notre-Seigneur en concurrence avec un office double majeur (26) ; l'autre

(25) Expliqué au numéro du 15 mars, p. 247.

(26) Concurrente vero (*sous-entendu* : *die octava*) cum sequenti Duplici majori, etiam translato, totum officium fit de sequenti, cum commemoratione octavae : excepta die octava Epiphaniæ, Paschæ, Ascensionis, (*ici les futures éditions de bréviaires devront en vertu du décret du 11 déc. 1897 ajouter* : *aliisque festis primariis Domini—et retrancher les trois mots et Corporis Christi compris dans ceux qui précèdent*), in quibus de sequenti fit tantum commemoratio. (RUBRICÆ GENERALES BREVIARII, t. XI. *De concurrentia Officii*, n. 7.)

d'après laquelle, quand l'objet de deux offices concurrents n'est point suffisamment distinct, on ne fait point dans l'un la mémoire de l'autre. Or, tel est le cas pour le Saint-Sacrement et le Sacré-Cœur. Conséquemment les vêpres devaient être de l'octave sans mémoire du Sacré-Cœur (27).

Dans l'ancienne province ecclésiastique de Québec, un indult obtenu le 2 mai 1882 (28) éleva la fête du Sacré-Cœur au rite de 2e classe, avec solennité transférée au dimanche. Dès lors, notre ordo indiqua les 1res vêpres entières de cette fête, sans mémoire de l'octave du Saint-Sacrement, puisque l'objet des deux fêtes est le même. Enfin le 28 juin 1889, Léon XIII accorda à toute l'Église la consolation de célébrer la fête du Sacré-Cœur sous le rite de 1ère classe. Toutefois pour ne pas mutiler la belle octave de la Fête-Dieu, dont la fête du Sacré-Cœur est pour ainsi dire le supplément et la couronne, on résolut et on mentionna dans ce décret que les 2es vêpres de l'octave seraient célébrées en entier, mais sans mémoire du Sacré-Cœur (29). Ce décret décida de plus que le jour octave de la Fête-Dieu excluerait les mêmes mémoires que les 1res vêpres de la fête du Sacré-Cœur, par exemple celles

(27) Le texte de la rubrique (XI, 7) citée dans la note qui précède est répété à la suite de la *Tabella concurrentiæ* du bréviaire et du diurnal, et mentionne spécialement depuis la revise des rubriques du bréviaire et du missel sanctionnée par le décret du 11 décembre 1897, l'omission de la mémoire du Sacré-Cœur en concurrence avec l'octave de la Fête-Dieu.

(28) Le texte se lit dans les *Mandements... de Montréal*, t. IX, p. 454.

(29) "In concurrentia festi SSmi Cordis Jesu cum die octava Corporis Christi, Vesperæ integræ fiant de eadem octava, sine ulla commemoratione, attenda indole peculiari utriusque festi."

des 2es vêpres d'un double mineur simplifié. Ce privilège du jour octave de la Fête-Dieu a été confirmé par plusieurs décisions récentes (30). Ainsi s'expliquent les divergences entre l'ordo de 1887, rédigé en conformité avec notre indult du 2 mai 1882, et celui de 1898 conforme au décret du 28 juin 1889 et aux rubriques.

:

1887

1898

Fer. V. 16 JUNII

Vesp. de seq. (SS. Cord.) ; II Vesp. de Oct. sine comm. com. S. Joannis. Franc. *Regis* (ut *simpl.*, ex 16,) tantum.

30 En 1887 la Fête-Dieu était encore d'obligation. Récemment en vertu d'un indult propre aux trois provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, daté du 28 janvier 1892 (31) cette fête, (comme celles de l'Annonciation et des SS. Apôtres Pierre et Paul), est abrogée et nous devons en faire la solennité le dimanche suivant.


J. S.

(A suivre.)

DECRETS ET SOLUTIONS

Nouvelles Rubriques générales du Missel et du Bréviaire

DECRETUM URBS ET ORBIS

UUM per generale Decretum super primariis et secundariis Festis jusserit Sanctissimus Dominus Noster Leo Papa XIII, ad illius normam Rubricas Breviarii et Missalis Romani esse interpretandas, Decretaque in contrarium facientia penitus abroganda ; factum est, ut plura Sacrorum

(30) 30 mai 1890 et autres.

(31) Le texte a été publié ici même en 1897, p. 92, (no du 1 septembre.

Rituum Congregationi proposita fuerint resolvenda dubia, quibus per alia subsequencia Decreta idem Sacrum Tribunal satisfacere officii sui duxit.

His autem quum alia quoque, controversias exortas penitus evellendi causa, accessissent recentiora Decreta pro quarumdam tam Breviarii quam Missalis Rubricarum authentica interpretatione; Emus ac Rmus Dnus Cardinalis Cajetanus Aloisi-Masella, tunc Sacrorum Rituum Congregationi Præfectus, Summi Pontificis proposito inhaerens, ut inter latas Decretorum leges Rubricarumque præscriptiones maxima exstaret conformitas, munus concedidit Commissioni Liturgicae præfatas revisendi examinandique Rubricas, easque ad recentiorum Decretorum normam concinnandi.

Opus vero ab ipsa Commissione absolutum, prouti in superiori extat exemplari, quum idem Emus ac Rmus Dnus Card. Aloisi-Masella Relator in Ordinariis Sacrorum Rituum Comitibus ad Vaticanum subsignata die habitis proposuisset, omnibus mature perpensis, Rubricas sic emendatas approbari posse censuerunt.

Die 7 Decembris 1897.

Quam sententiam deinde per infrascriptum Cardinalem Sacro eidem Coetui Præfectum Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII relatam, Sanctitas Sua confirmavit : simulque præcepit, ut suprascriptæ variationes, hoc decreto approbatæ, in novis editionibus Breviarii et Missalis Romani, servatis de cætero servandis, inserantur. Contrariis non obstantibus quibuscumque, etiam speciali mentione dignis.

Die 11 iisdem mense et anno.

CAMILLUS Card. MAZZELLA, *S. R. C. Præf.*

L † S.

D. PANICI, *S. R. C. Secret.*

NOTE. — En achetant de nouveaux missels ou bréviaires, on fera bien de s'assurer qu'ils contiennent les nouvelles rubriques générales.

LE MONDE RELIGIEUX

Québec. — Les funérailles de S. E. le cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau, décédé le 12 avril dernier, ont eu lieu le 19 à la Basilique de Québec. Le service a été chanté par Mgr Bégin, successeur du regretté cardinal. Mgr M. Labrecque évêque de Chicoutimi a prononcé l'oraison funèbre, S. E. le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, assistait au trône, et a présidé aux absoutes.

Le lendemain soir avait lieu, dans la même basilique, l'intronisation de Mgr Bégin, élu, le 22 mars 1892, coadjuteur du cardinal Taschereau, CUM FUTURA SUCCESSIONE.

Abyssinie. — Les Lazaristes sont officiellement autorisés par Ménélik à reprendre leurs maisons de l'Agamié, les églises de Govaba, May-Brazio et Alitiena : toute permission leur est, de plus, accordée, d'ouvrir des établissements d'instruction, des orphelinats, de faire venir de France des Filles de la charité, de créer des écoles professionnelles et une imprimerie. M. Coulbeaux eut la bonne pensée de faciliter au négus les dispositions favorables en allant rendre visite, le lendemain de l'audience, aux deux évêques du Choa et du Tigré; en résidence à Addis-Abeba : les deux dignitaires de l'Eglise éthiopienne séparée le reçurent avec une courtoisie parfaite, et agréèrent formellement la réoccupation, par nos missionnaires, de leurs stations, et leurs projets d'avenir.

AVIS

S. E. le Cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau, décédé le 12 avril dernier, appartenait à la *Société d'une messe*.

BIBLIOGRAPHIE

LE DR JACQUES LABRIE, par M. l'abbé Auguste Gosselin,
Lévis : Pierre-Georges Roy, éditeur, 1898.

Jacques Labrie ! Ce nom n'éveille guère d'écho aujourd'hui dans le public. Et pourtant cet homme eut son instant de célébrité dans notre petit monde politique et littéraire.

Jacques Labrie fit partie de notre Chambre d'Assemblée à l'époque la plus troublée de notre histoire. Les très rares privilégiés qui ont lu son *Histoire du Canada* déclarent qu'elle n'était pas inférieure à celle de notre historien, F.-X. Garneau. Malheureusement, le manuscrit devint la proie des flammes lors du sac et de l'incendie de Saint-Benoit en 1838.

C'est l'histoire de cet homme de bien, de ce patriote dans toute l'acception du mot, qui forme le troisième fascicule de la *Bibliothèque Canadienne*. Cette monographie est l'œuvre de M. l'abbé Auguste Gosselin, l'auteur de la *Vie de Mgr de Laval*. C'est dire qu'elle est exacte, consciencieuse et bien écrite.

On peut se procurer cette étude, très jolie brochure de 112 pages, pour la modique somme de 15 centins, en s'adressant à l'éditeur de la *Bibliothèque Canadienne*, M. Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

S. E. LE CARDINAL TASCHEREAU, Archevêque de Québec.
Notice biographique, par Mgr Henri Têtu, Québec, 1898, J. A. Langlais & Fils.

MOIS DE MARIE DE NOTRE-DAME DU T. S. SACREMENT.
Méditations extraites des écrits du T. R. P. Eymard, fondateur de la Société du T. S. S. Paris, chez Poussielgue.

LA DEUXIÈME ANNÉE DE GÉOGRAPHIE, premier quartier;
la Terre à vol d'oiseau, par l'abbé T. A. Baillargé, Joliette, P. Q.
Clarté et simplicité.

HISTOIRE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'OTTAWA et de la Colonisation dans la Vallée d'Ottawa, par le R. P. Alexis de Barbezic, Capucin, 2 volumes in-8vo. Ottawa, 1897.

Nous donnerons prochainement une étude sur cet ouvrage.

SUJET DES CONFÉRENCES POUR LE
DIOCESE DE VALLEYFIELD

Dixième Conférence ; juillet 1898

I. — ÉCRITURE SAINTE : Le livre des Rois. Son auteur : époque où il fut composé. Résumé général.

II. — THEOLOGIE DOGMATIQUE : Beata Virgo Maria proprie ac veraciter est Dei genitrix.

III. — THEOLOGIE MORALE : Cas de conscience. De la compensation occulte.

TITIVS pretiosum annulum ab amico Caio eo pacto emens, ut pretium solveret quandocumque, elapso tamen mense, suo oneri satisfacit. Sed cum Caius in receptorum libro non recensisset, acceptam pecuniam immemor repoposcit. Asseruit Titius se jamdiu persolvisse, et fortasse acceptilationem ostensurum. Sed quum non reperiisset, Caius qui ejus fidei noluit acquiescere, judicem adiit, qui Caio ipsi causam adjudicavit. Titius aegro quidem animo, sed judicis mandato coactus, denuo solvit, et post quasdam querelas, et convicia in amicum non amplius de injuria et damno sibi illato cogitavit. Decem post annos suorum negotiorum scripta pervolutans, amissam acceptilationem invenit. Confestim ad Caium accedit, et rei suæ restitutionem instantissime petit. Caius, apprime callidus, ad præscriptionis beneficium appellans restituere recusat. Ira motus, Titius ad causidicum advolat, sed responsum habet non posse tot annos efficaciter debitorem in jus vocari, neque ei utpote creditori non privilegiario, competere beneficium restitutionis in integrum. Cum amico conquestus de legis severitate, ad suam indemnitatem occulta compensatione posse uti admonitus est. Consiliario gratias egit, et occasione arrepta ex quibusdam negotiis, quæ nondum confecta eum inter et Caium adhuc intercedebant, tum de pretio, tum de expensis in eo judicio perlatis, compensationem sibi fecit. Attamen aliquem crupulum passus, utrum licite se gessisset, in confessione tempore paschali peracta rem totam confessario aperuit, qui secum in memoriam revocat :

1. *Quæ requirantur ad licitam occultam compensationem ?*
 2. *An præscriptio, quæ dicitur particularis, seu brevis temporis, in foro conscientie suffragetur ?*
 3. *Quid Titio respondendum ?*
-